

Webinaire :
**Reconstruire en mieux : les leçons tirées de la pandémie de COVID-19 pour renforcer
le rôle des parlements dans la réduction des risques de catastrophe**

9 juillet 2020, 14 h Genève, 19 h Bangkok, 21 h Séoul

Inscription : <https://bit.ly/2MFkhJW>

Note d'orientation

Informations générales

Un premier webinaire UIP/UNDRR/OMS à l'intention des parlementaires et du personnel parlementaire sur la COVID-19 a eu lieu le 28 avril 2020. Sur la base des résultats du webinaire et des observations reçues ensuite de la part des participants, il est apparu que les parlementaires et le personnel parlementaire devaient approfondir leurs connaissances et tenir davantage de discussions au sujet d'une meilleure intégration de la réduction des risques de catastrophe (RRC) et des plans et stratégies de santé, ainsi que de leur mise en œuvre dans les faits.

Les stratégies et plans multisectoriels nationaux et infranationaux relatifs à la réduction des risques de catastrophes fournissent des lignes directrices quant à la mise en œuvre et le suivi des priorités d'un pays quant à la réduction des risques. Ils définissent les principaux rôles et responsabilités des parties prenantes et recensent les ressources techniques et financières. Ils facilitent également les efforts déployés par les pays pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, qui définit sept objectifs et quatre priorités d'action visant à prévenir les nouveaux risques de catastrophe et à réduire les risques existants, à savoir : i) comprendre les risques de catastrophe ; ii) renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour les gérer ; iii) investir dans la prévention des catastrophes pour accroître la résilience ; et iv) améliorer la capacité d'agir face aux catastrophes pour déployer une riposte efficace et "reconstruire en mieux" durant le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction¹.

À la lumière de l'actuelle pandémie de COVID-19, il est crucial que les stratégies nationales en matière de réduction des risques de catastrophes couvrent tous les risques - en accordant la priorité aux risques biologiques - et soient alignées sur les plans de santé. Cependant, seuls quelques-uns des 81 États membres qui ont adopté des stratégies nationales en la matière ont prévu des dispositions concernant les risques biologiques. La pandémie de COVID-19 montre que la capacité de riposte à une pandémie n'est pas suffisante. Les parlements peuvent renforcer une approche systémique de la réduction des risques de catastrophes et de la capacité d'agir face aux situations d'urgence en mobilisant tous les secteurs concernés, notamment en brisant les barrières existantes entre la gestion des catastrophes et les travailleurs de la santé. En outre, les parlements jouent un rôle essentiel dans le suivi de la mise en œuvre des stratégies gouvernementales en garantissant l'intégration des politiques entre la réduction des risques de catastrophes et la santé.

Toutefois, pour que la mise en œuvre soit efficace, les stratégies en matière de réduction des risques de catastrophes doivent être appuyées par une législation et une action au niveau politique de la part du gouvernement. Les parlements et les parlementaires ont un rôle clé à jouer dans l'élaboration du cadre juridique nécessaire, dans le contrôle de la portée des projets de loi et de leur conformité avec les lois et plans existants, dans le leadership collectif et individuel au sein du parlement et des forums nationaux et infranationaux, et dans les activités de plaidoyer pour la mise en œuvre au niveau local et l'engagement avec les collectivités dans le but de garantir la responsabilisation et la transparence. La pandémie de COVID-19 montre que les stratégies

¹ <https://www.undrr.org/publication/sendai-framework-disaster-risk-reduction-2015-2030>

existantes de gestion du risque de pandémie dans de nombreux pays n'étaient pas adéquates pour faire face à l'impact de ce phénomène et que des efforts supplémentaires sont nécessaires.

Contenu et objectifs

Le webinaire présentera - d'un point de vue parlementaire - les expériences nationales de gestion de la pandémie de COVID-19 et les implications pour le développement et la mise en œuvre de stratégies en matière de prévention des risques de catastrophes afin de reconstruire en mieux en mobilisant des secteurs autres que celui de la santé. Le webinaire permettra d'acquérir des connaissances en équipe afin de renforcer la gouvernance des risques par un engagement accru des parlements et des parlementaires.

Ce webinaire vient compléter une nouvelle initiative conjointe entre l'UNDRR et l'UIP : la création d'un guide de plaidoyer pour les parlementaires sur la réduction des risques de catastrophe en tant qu'instrument pour réaliser les Objectifs de développement durable.

Public cible :

Il s'agira d'un webinaire mondial. Le public cible comprend les parlementaires et le personnel parlementaire de toutes les régions, ainsi que les acteurs de la réduction des risques de catastrophes et les représentants des ministères de la santé et des bureaux nationaux et régionaux de l'OMS. Le webinaire se déroulera en anglais.

Date et heure :

Le webinaire aura lieu le 9 juillet 2020 de 14h à 15h15 HAEC.